

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(Tarn-et-Garonne)

**ARRETÉ MODIFICATIF A L'ARRETÉ DU 12 DÉCEMBRE 2008
RÈGLEMENTANT L'ARRET ET LE STATIONNEMENT EN CENTRE VILLE.
- RUE DES CASTORS -
N°2021_ARR_0749**

Le Maire de CASTELSARRASIN, Conseiller Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU l'arrêté du 12 décembre 2008 réglementant l'arrêt et le stationnement des véhicules sur certaines voies du centre ville,

CONSIDERANT qu'il convient de compléter l'arrêté susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter de la publication du présent arrêté, l'arrêt et le stationnement des véhicules sera interdit au droit et à cheval sur le trottoir, au niveau du n°3, rue des Castors, sur une longueur de 8 mètres linéaires. Cf photographie annexe.

ARTICLE 2 : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 1^{er}, sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 3 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers, par une signalisation horizontale mise en place par les Services Techniques Municipaux.

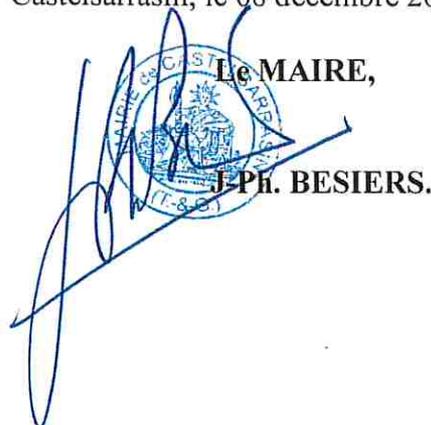
ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique.

Castelsarrasin, le 08 décembre 2021.



CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE compte tenu de l'envoi en
Sous-Préfecture le 10/12/2021 et de
la notification le 13/12/2021
POUR LE MAIRE



Le MAIRE,
J. Ph. BESIERS.



Châtelleraupin, Occitanie
Street View - June 2021



Google

Envoyé en préfecture le 10/12/2021
Reçu en préfecture le 10/12/2021
Affiché le
ID : 082-218200335-20211208-2021_ARR_0749-AR

Date de l'image : juin 2021 © 2021 Google France Conditions Confidentialité